

Résil

Répertoire Statistique
des Individus et des Logements



Commission Nationale d'Évaluation du Recensement de la Population 26 mars 2024

1 CONTEXTE ET ENJEUX

**2 RÉSIL EN QUELQUES
PLANCHES**

**3 CONCERTATION ET
ENVIRONNEMENT JURIDIQUE**

4 RÉSIL ET LE RECENSEMENT

01 CONTEXTE ET ENJEUX

LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION NOUS OBLIGE À CONSTRUIRE UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR

- Construire la base de sondage de nos enquêtes auprès des ménages
- Assurer la réalisation et l'extrapolation des enquêtes de recensement
- Déterminer les contours des ménages, indispensables pour de nombreuses statistiques, notamment celles sur les niveaux de vie

A CETTE OCCASION, ON DÉVELOPPE DES OUTILS PERMETTANT DE MODERNISER L'USAGE DES DONNÉES ADMINISTRATIVES, NOTAMMENT LEURS APPARIEMENTS AVEC D'AUTRES DONNÉES

ECHÉANCE FIN 2025

« [Résil] a pour finalité, en vue de contribuer au débat public ainsi qu'à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques, de renforcer la capacité de l'Insee et des services statistiques ministériels à produire des données et études statistiques, en permettant l'établissement d'un répertoire national de la population et des logements et en facilitant les appariements de données administratives avec d'autres sources de données. »

Source : Article 1 du décret Résil publié au JO du 7 janvier 2024

Résil permettra de :

- Faciliter et fiabiliser les appariements entre sources portant sur les individus, les ménages et les logements
- Analyser la couverture de chaque source administrative utilisée au sein du service statistique public
- Faciliter les enquêtes de recensement
- Constituer des bases de sondages pour les enquêtes auprès des ménages
- Créer un point de référence pour la production de statistiques démographiques et sociales encore plus homogènes et comparables

UNE LISTE EXHAUSTIVE D'OBJETS (DES INDIVIDUS, DES LOGEMENTS ...) AVEC PEU DE VARIABLES :

- les informations permettant de les identifier sans ambiguïté et d'éviter des doublons ;
- des informations permettant de les relier à d'autres données du Système d'Information statistique (rôle de colonne vertébrale du Système d'information)

Administratifs

RNIPP Répertoire national d'identification des personnes physiques
pour attribuer un NIR et enregistrer les actes d'état civil (naissance, adoptions, décès)

REU Répertoire Électoral Unique (2019)
pour gérer les inscriptions sur les listes électorales

Sirene Système d'identification du répertoire des entreprises
pour enregistrement des entreprises et établissements

Statistiques

Sirus (Système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques)
pour disposer d'une liste à jour d'entreprises et d'établissement, enrichie des informations collectées ou construites par la statistique publique, (contours des groupes, niveau d'activité des entreprises...)

Résil à partir de 2025

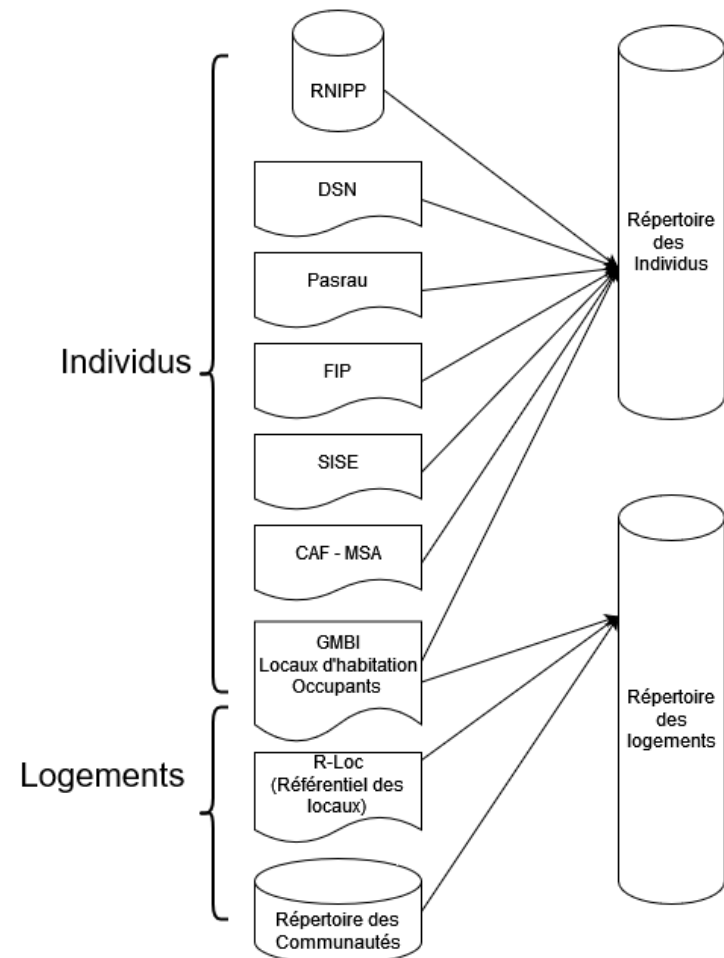
- **La finalité : permettre la production de statistiques,**
- **Les utilisateurs : le système statistique public**
- **Les règles de gestion : plus souples car n'entraînant pas de conséquences individuelles**
 - **Ex : suppression d'une unité sur la base de probabilités**
- **La possibilité de décrire des objets construits par et pour la statistique uniquement (ménages...)**

02 RÉSIL EN QUELQUES PLANCHES

2 RÉPERTOIRES STATISTIQUES (INDIVIDUS ET LOGEMENTS)

MIS À JOUR EN CONTINU AVEC

- Le RNIPP (les naissances, les décès, changements d'identité...)
- Des sources administratives, annuelles ou mensuelles (en ne retenant que des données d'identification et d'adresse)



PAS DE NIR, CE N'EST PAS NÉCESSAIRE

CLÉS D'IDENTIFICATIONS PERMETTANT D'ASSURER LE RÔLE DE RÉFÉRENTIEL (ABSENCE DE DOUBLONS) ET LES APPARIEMENTS

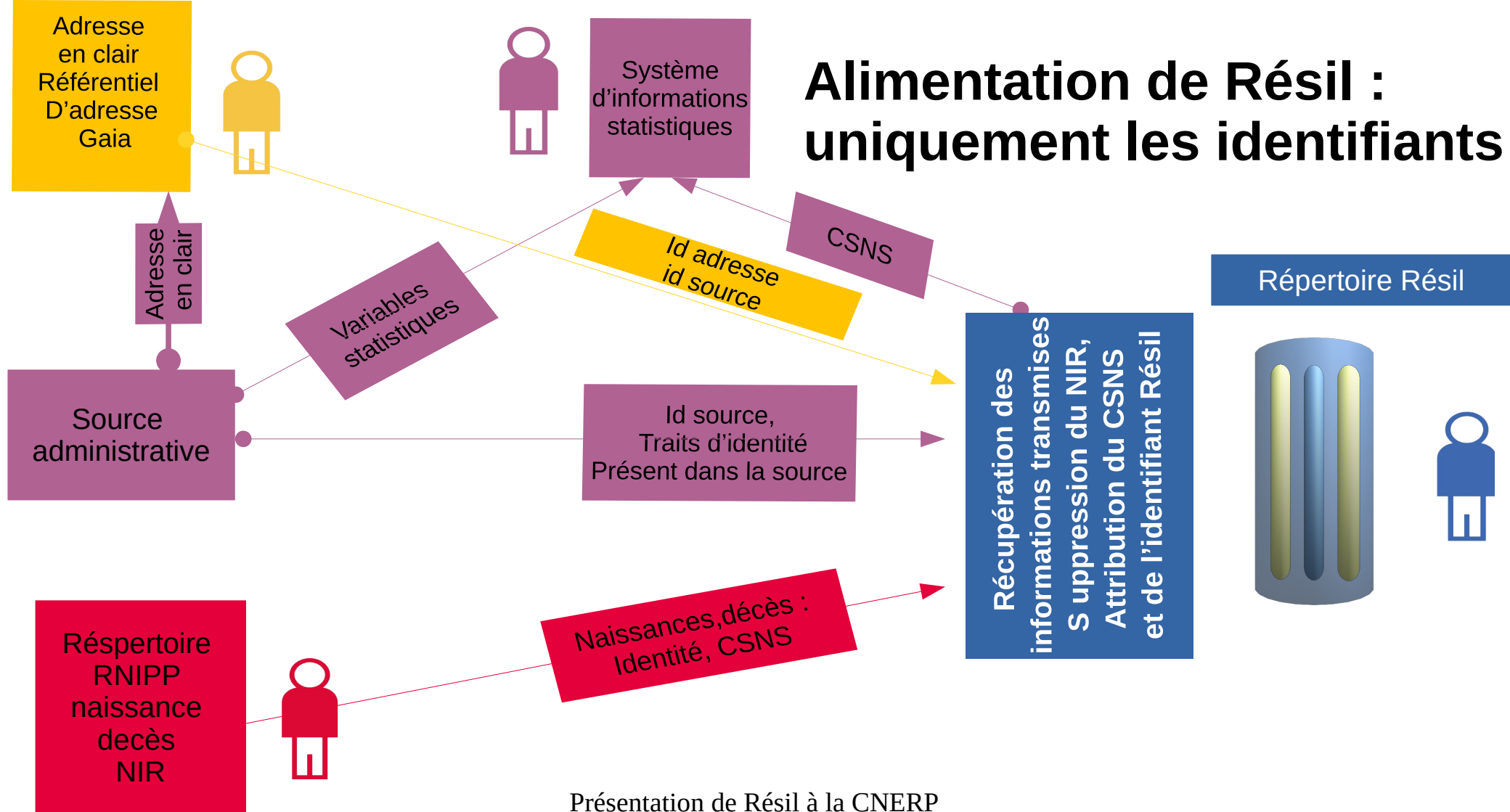
- Des identifiants d'individus (Code Statistique Non Signifiant, identifiant spécifique à Résil, identifiants des individus dans les sources utilisées pour Résil)
- Des identifiants de logement (identifiant Résil, identifiant des sources utilisées pour Résil)
- Un identifiant d'adresse issu du référentiel d'adresses de l'INSEE
- Les données d'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance)
- Des liens entre individus et logements

AUTRES VARIABLES

- Indicateur de résidence sur le territoire français
- Présence dans chaque source administrative (oui/non)
- Des données permettant la gestion du répertoire (date de mise à jour, date des changements de valeur pour certaines variables de Résil)

PAS DE DONNÉES « MÉTIER » (NI REVENU, NI ÉTAT MATRIMONIAL, NI CATÉGORIE SOCIALE...)

Alimentation de Résil : uniquement les identifiants



Présentation de Résil à la CNERP

| Les sources proposées | Pourquoi |
|--|--|
| RNIPP | Initialisation, mise à jour naissances, décès, changements d'identité |
| Sources fiscales (les locaux et leur occupation, foyers fiscaux) | Large couverture des logements et des personnes, liens entre personne et logement, adresse |
| CAF et MSA | Résilience et complétion du champ, Foyer d'allocataires, adresse |
| Tous salariés et PASRAU | Résilience et complétion du champ, adresse |
| Inscription dans l'enseignement supérieur | Complétion du champ, adresse |
| Répertoire des communautés | Complète les logements de la source fiscale avec les communautés ; adresse |
| Enquêtes de contrôle | Analyse de la qualité, correction de défauts de couverture |

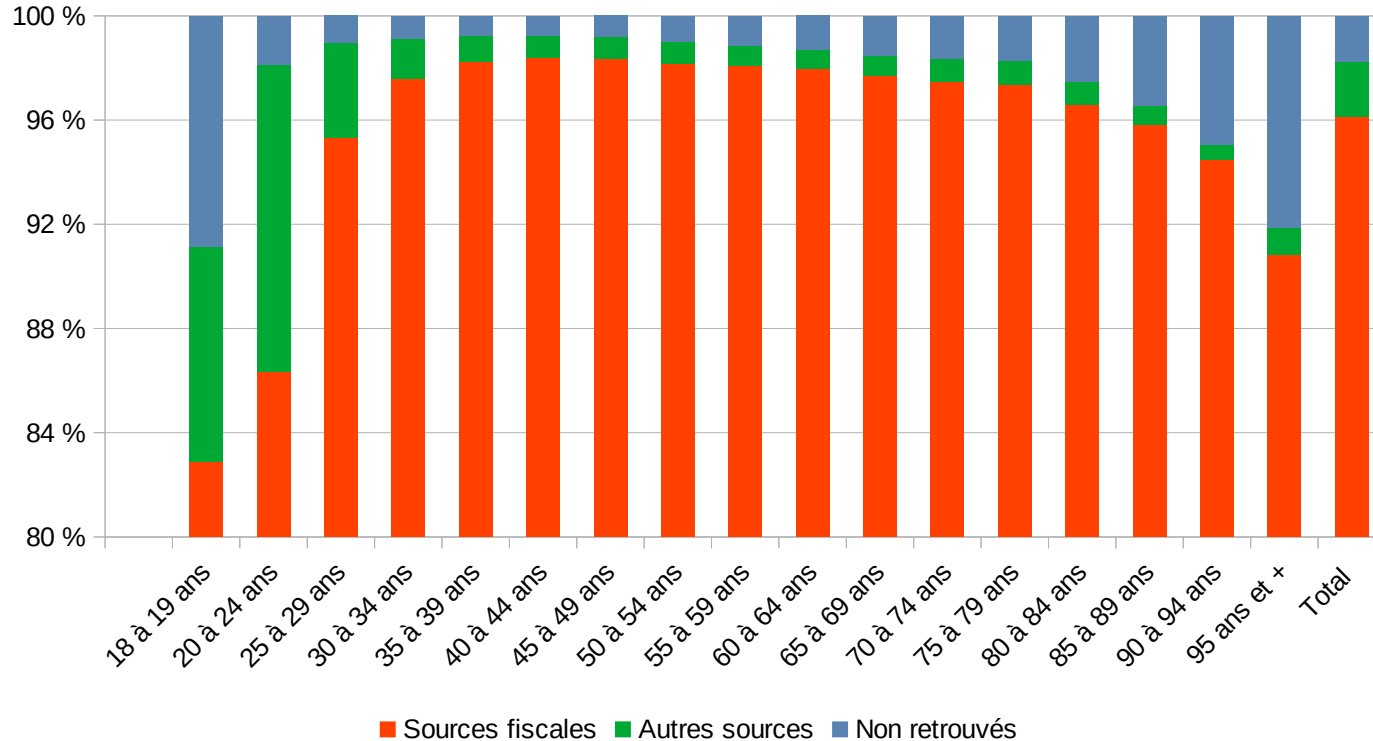
La liste des sources est officialisée par un arrêté pris après avis de la CNIL et du CNIS

POURQUOI UTILISER PLUSIEURS SOURCES POUR CELA ?

- Pour être plus complets, donc plus précis
 - On peut faire mieux que la seule source fiscale, notamment
 - sur les jeunes : certains sont absents de la source fiscale et on les retrouve dans d'autres sources (on passe de 86 % de couverture à 96 % en mobilisant les fichiers de salariés, d'inscrits dans le supérieur, d'allocataires CAF), d'autres localisés chez leurs parents alors qu'ils ont un logement indépendant
 - pour les personnes vivant en communautés (EHPAD, cités universitaires, foyers de travailleurs...) qui ne sont pas tous retrouvés dans la source fiscale (on passe de 80 % de couverture à 90%)
 - On pourra mieux les prendre en compte dans nos enquêtes et gérer des risques de déformation de nos statistiques
- Pour ne pas dépendre d'une seule source, qui peut soit disparaître, soit connaître des évolutions ayant un impact sur nos usages

Un gain marqué chez les plus jeunes

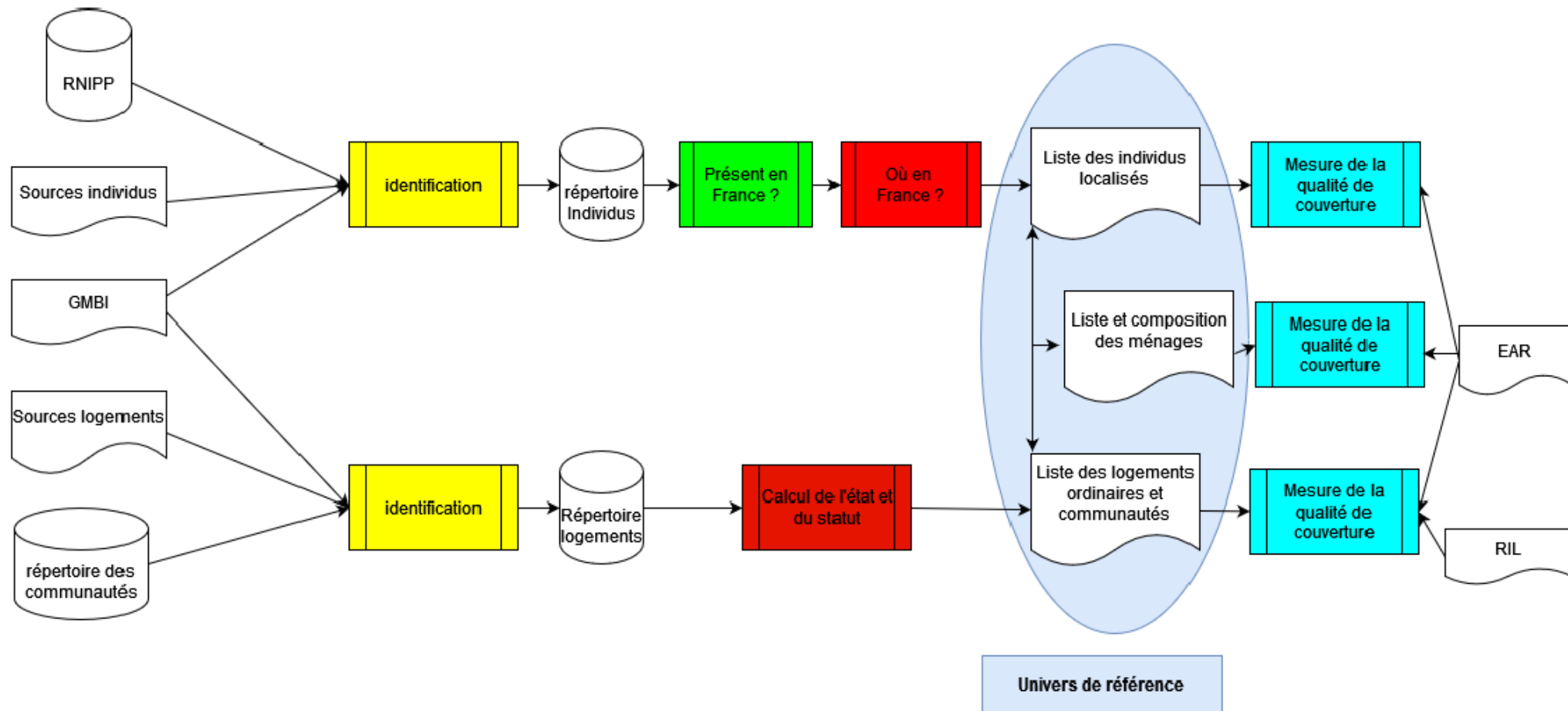
Part des individus retrouvés dans les sources fiscales (rouge), dans d'autres sources (vert) non retrouvés (bleu)



2 RÉPERTOIRES STATISTIQUES (INDIVIDUS ET LOGEMENTS)

UNE PHOTO AU 1^{ER} JANVIER DE CHAQUE ANNÉE (INDIVIDUS, LOGEMENTS ET MÉNAGES) : L'UNIVERS DE RÉFÉRENCE

- disponible en 3 livraisons (P_{rovisoire}, S_{emi-Définitif}, D_{éfinitif})
- ne retenant que les individus présents sur le territoire français avec la méthode des « signes de présence »
- en caractérisant le statut des logements (principal, secondaire, vacant)
- en fournissant la liste des ménages et leur composition



POUR PASSER DU RÉPERTOIRE À LA PHOTO (UNIVERS DE RÉFÉRENCE), IL FAUT :

– SÉLECTIONNER LES RÉSIDENTS :

- être au RNIPP ne suffit pas, être en plus dans une source administrative ne suffit pas forcément. Il faut gérer le risque de sur-couverture (personnes présentes à tort)
- Il faut également vérifier l'absence de doublons (deux lignes pour la même personne) liés notamment à la difficulté d'identifier les personnes de manière certaine (pas d'identifiant inter-administratif)

– DÉTERMINER LEUR ADRESSE PRINCIPALE

- Est-elle bien localisée en France ?
- Si oui, dans quelle commune ?
- Comment gérer les cas d'adresses multiples ?

– UN ENJEU FORT SUR LA QUALITÉ DES SOURCES FISCALES, AU REGARD DU BUT POURSUIVI

- Gérer Mes Biens Immobiliers (résidence principale ou non, lien logement-occupant)
- Identification des enfants mineurs dans les déclarations de revenus

– VÉRIFIER LA QUALITÉ DE LA PHOTO

- Comparer avec les enquêtes de recensement et avec le RIL

2 RÉPERTOIRES STATISTIQUES (INDIVIDUS ET LOGEMENTS)

L'UNIVERS DE RÉFÉRENCE

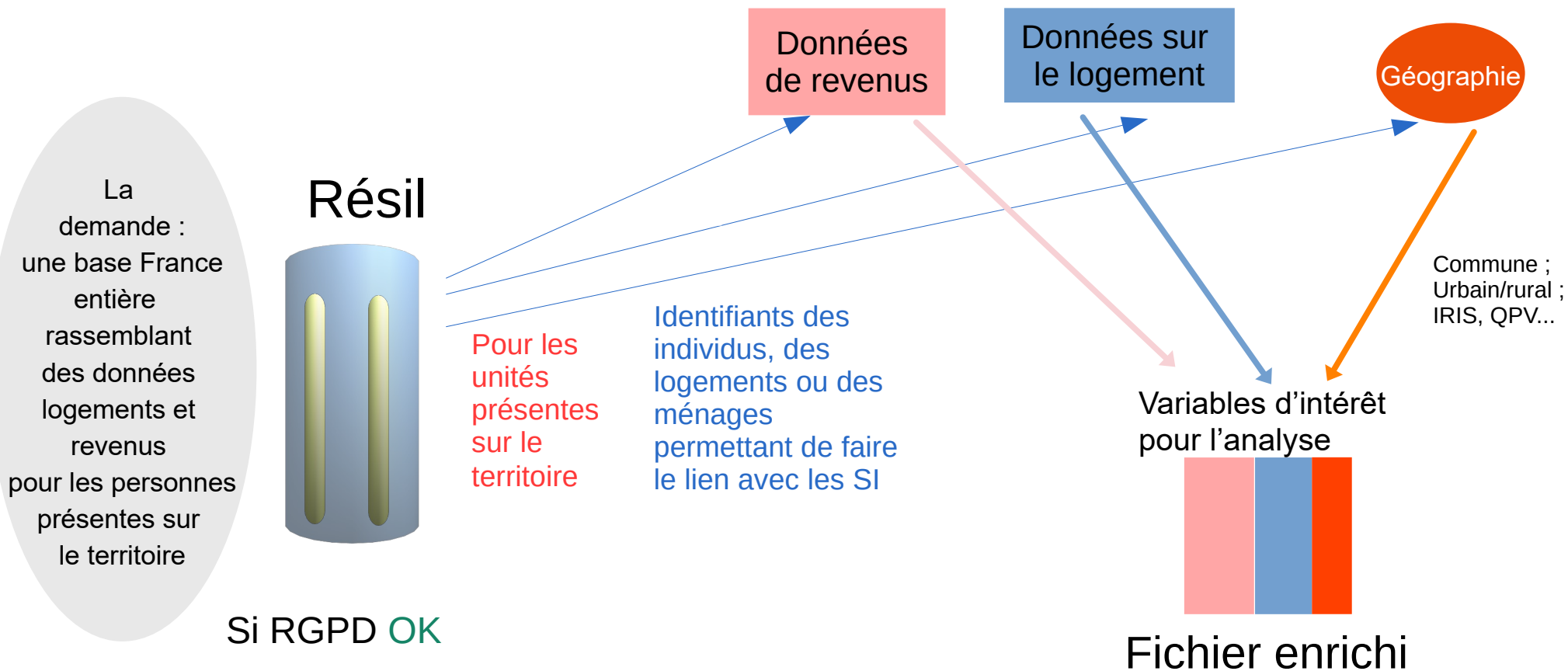
PRODUCTION DE FICHIERS ENRICHIS PAR APPARIEMENT

- bases de sondage pour les enquêtes auprès des ménages,
- fichiers de production (dont les fichiers produits pour le recensement),
- fichiers d'étude ...

POURQUOI FACILITER LES APPARIEMENTS ?

- L'appariement sert à enrichir l'information disponible en rapprochant des sources portant sur des thématiques différentes (dans une enquête, il suffirait d'aborder des thématiques différentes dans le questionnement).
 - On peut par exemple étudier l'insertion professionnelle des diplômés en appariant des fichiers de diplômés avec des fichiers de personnes en emploi.
 - L'information disponible permet de mesurer la proportion de diplômés en emploi, mais aussi de caractériser l'emploi. On peut le faire à l'échelle d'une spécialité de formation, ce qui est utile à la décision publique (carte des formations) ou privée (choix d'orientation).
- La mise en place du Code Statistique Non Signifiant représente déjà un progrès pour faciliter ces appariements.
- Résil doit permettre de les réaliser de façon encore plus assurée, en termes de qualité comme en termes de confidentialité

SERVICE D'ENRICHISSEMENT, EXEMPLE : LA CONSTRUCTION D'UN FICHIER ENRICHIS PAR APPARIEMENT



03

CONCERTATION ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

A L'ÉCHELLE DE RÉSIL : DES IDENTIFIANTS ET DONNÉES IDENTIFIANTES

- Pas de NIR, mais le CSNS et un identifiant non significatif, strictement interne à Résil
- Les nom, prénoms, date et lieux de naissance
- Pas de données « métier »
- Pas de « données de contact »
- L'identifiant non significatif des adresses connues, y compris l'adresse principale
- Les identifiants des sources d'alimentation, pour alléger la phase d'accueil et ne déclencher le traitement d'identification que si l'identifiant a changé

GRÂCE À RÉSIL, A L'ÉCHELLE DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'INSEE

- Centralisation des identités, qui peuvent progressivement être supprimées des autres SI ;
- Conservation à part des données de contact, mobilisées uniquement sur les échantillons d'enquêtes
- La possibilité de faire des appariements « sur mesure », plus sélectifs
- Allègement des enquêtes grâce aux appariements

Approbation du principe du répertoire

Confiance dans notre capacité à faire les choses dans les règles, mais

- Le sujet (répertoires exhaustifs et appariements)
- Le contexte (vigilance accrue sur l'utilisation des données personnelles, attente de transparence... opinion vite « inflammable » sur certains sujets)
- Des éventuelles tentations de détournement de finalités

imposent de prendre des dispositions de plusieurs ordres sur le fonctionnement, les regards extérieurs, les limites à se donner, la communication

Poser quelques règles de fonctionnement (sécurité et droits accès, finalités statistiques strictement, nécessité et proportionnalité dans l'utilisation des données...)

Recourir à des regards extérieurs pour garantir ces règles

- CNIS : Élargir la composition du CNIS pour prendre en compte, au-delà des « utilisateurs », le point de vue des « citoyens contributeurs », au regard des questions éthiques
- ASP : conformité des usages
- ANSSI : sécurité informatique
- CNIL : protection des données, évolutions du dispositif

Fixer des limites : pas de recours à trois sources de données envisagées (RNCPS, Agedref, carte vitale) car le critère de proportionnalité n'est pas vérifié selon le groupe

Poursuivre la démarche de communication et de transparence

POURSUITE DE LA DÉMARCHE ENGAGÉE DANS LE GROUPE DE CONCERTATION

- Communication sur Résil et les appariements
- Poursuivre la concertation tout au long du projet et une fois les outils mis en œuvre

L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME

- La liste des sources utilisées pour alimenter Résil est officialisée par voie d'arrêté pris après avis de la CNIL et du CNIS
- Toute mise à jour de l'arrêté sera soumise à l'avis de la CNIL et du CNIS

DESCRIPTION DES APPARIEMENTS ET DE LEURS FINALITÉS

- Chaque appariement est un traitement spécifique : le demandeur est responsable du traitement ; il doit l'avoir déclaré et avoir réalisé l'étude d'impact si nécessaire
- Un registre des appariements sera tenu par l'Insee
- Les appariements sont décrits dans les programmes de travail du SSP ; les modalités d'un examen en opportunité seront étudiées

FINALITÉS EXCLUSIVEMENT STATISTIQUES EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS DE 51 ET DE 78 ; RAPPELÉES DANS LE PROJET DE DÉCRET ;

UTILISATEURS EXCLUSIFS : LES AGENTS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

SÉCURISATION DES ACCÈS ET DU SYSTÈME D'INFORMATION

- Accès en nombre très limité (une quinzaine) et segmentés (personne n'a accès à toutes les fonctionnalités)
- Segmentation des tables constituant le répertoire
- Homologation du système d'information s'appuyant sur des expertises extérieures (dont celle de l'ANSSI)

Les textes juridiques concernant Résil ont été soumis à la CNIL fin janvier 2023. La CNIL a témoigné d'un vif intérêt pour ce sujet, qui s'est manifesté par une instruction approfondie et l'audition en séance plénière de l'Insee, puis du président du groupe de concertation, le 1^{er} juin.

La CNIL a consacré une seconde séance plénière au projet Résil le 20 juillet, donnant lieu à une délibération qui nous est parvenue courant Août.

- La CNIL a été très intéressée par le travail de concertation qui a été engagé sur Résil, notamment via le groupe de concertation ;
- Elle ne remet pas en cause la nécessité et la proportionnalité du traitement Résil, tout en estimant que certaines garanties évoquées par l'Insee (transparence, sécurité du système d'information...) doivent être renforcées.
- Elle reprend à son compte certaines des recommandations faites par le groupe de concertation en direction du Conseil National de l'Information statistique (pour systématiser et approfondir l'examen en opportunité et proportionnalité des traitements d'appariement)

L'Insee a pris en compte les remarques de la CNIL qui concernaient le traitement Résil dans le projet de décret

Décret n° 2024-012 paru au JO du 7 janvier 2024

- Définition et Autorisation du traitement et de ses finalités
- Définition des appariements
- Traitements placés sous la couverture de la loi de 51, finalités statistiques, utilisation par le SSP
- Liste des données, destinataires, durées de conservation
- Destinataires (le SSP) et finalités (élaboration de statistiques publiques) des traitements d'appariement
- Liste des sources utilisées pour alimenter Résil officialisée par voie d'arrêté pris après avis de la CNIL et du CNIS (arrêté du 05/01/2024 paru au JO au 07/01/2024)

04 RÉSIL ET LE RECENSEMENT

ENVIRONNEMENT DU PROJET

- CNIS : concertation entre janvier et novembre 2022 (rapport)
- Avis favorable de la CNIL sur le projet en juillet 2023
- Décret en Conseil d'État fondant le traitement Résil paru au JO du 7 janvier 2024

DÉVELOPPEMENT DU PROJET

- Conception générale et Premières expérimentations 2021
- Ingénierie statistique et technique 2022-2025
- Initialisation du répertoire en 2024 (au moins RNIPP + fiscal + DSN + prestations sociales + inscriptions dans l'enseignement supérieur)

MISE EN ŒUVRE FIN 2025

DANS L'IMMÉDIAT, ON UTILISERA RÉSIL COMME ON UTILISE ACTUELLEMENT LA TH :

- préparation, contrôle, extrapolation des enquêtes de recensement

MAIS ON PEUT ALLER PLUS LOIN :

- **Utilisation des univers de référence (logements et individus) pour des estimations précoces (Résil « bon en évolution » suffit)**
- **Évolutions du processus de gestion du RIL**
 - Alimentation,
 - Contrôles
- **Enrichissements pour alléger les traitements (établissement employeur) voire le questionnaire**

AU BOUT DE PLUSIEURS MILLÉSIMES, ANALYSE DES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTIONS PLUS LOURDES DU RP, PAR EXEMPLE :

- **Scénario de bascule** : Résil first + enquêtes (cf Italie ou cible Nouvelle-Zélande) - Résil « bon en niveau » nécessaire.
- **Scénario d'inflexion** avec des EAR de taille réduite (EAR first)

QUOI QU'IL EN SOIT, ON AURA TOUJOURS BESOIN D'ENQUÊTES,

- **car certaines questions ne figurent pas dans les données administratives** (nationalité, diplôme, modes de déplacement...)
- **car il faut vérifier la couverture des sources administratives et éventuellement les compléter sur certains groupes de population ou certaines zones géographiques**

DE TELLES ÉVOLUTION DEMANDERAIENT

- des délais de conception, d'expérimentation et de mise en œuvre,
- une concertation approfondie
- et un passage par la loi

Les personnes qui ne figurent pas dans les sources administratives (ou qui y sont mal identifiées)

Les zones où la couverture des sources administratives est moins bonne (notamment Guyane et Mayotte)

Les personnes ayant plusieurs domiciles, par exemple

- Étudiants qui restent sur le foyer fiscal de leurs parents,
- Personnes en Ehpad ayant conservé leur logement antérieur,
- « Célibataires géographiques »,
- Propriétaires de résidences secondaires

Corrélativement, la production de chiffres de « population comptée à part »

Le traitement de formes particulières de logements, non présentes (ou mal repérées) dans les sources fiscales

Les chocs de gestion des sources administratives ou les comportements d'optimisation

Retrouvez-nous sur

[insee.fr](https://www.insee.fr)



Prénom Nom : Olivier Lefebvre

Fonction : Maître d'ouvrage du programme Résil

Service : Insee / DSDS / Résil

Numéro Téléphone : 01 87 69 63 26

Mél : olivier.lefebvre@insee.fr